



Compte rendu de conférence

« Pour un Erasmus de l'apprentissage »

Salle des fêtes le Manège, Neuhof

Mardi 17 avril 2017

La conférence du 17 avril, organisée par Pierre Massing, membre du Bureau de la MESA, et animée par Olivier Singer, chargé de mission au Centre d'Information sur les Institutions Européenne et animateur de Radio Fréquence Europe, avait pour thème l'Erasmus et l'apprentissage. Le député européen Jean Arthuis était invité à présenter les projets envisagés dans son récent rapport sur le développement des séjours en Erasmus pour les apprentis. Peter Cleiss, directeur de l'école professionnelle de Kehl, et Franck Holdry, chargé du développement et de l'apprentissage au CFA Le Corbusier de Strasbourg, firent part de leurs expériences et attentes sur ces questions. Deux apprentis français, Amaury et Lukas, témoignèrent également de leur apprentissage en Allemagne.

M. Arthuis a commencé cette conférence en présentant le projet que le gouvernement Macron souhaite mettre en place et dont il a été chargé par la Ministre du Travail, Mme Pénicaud, de sa concrétisation. Il part du constat qu'il existe des inégalités entre les étudiants et les apprentis en France au niveau des séjours Erasmus. Les seconds partent beaucoup moins pour deux raisons. Le séjour est de très courte durée, deux semaines, et le cadre du contrat de travail pose de nombreuses difficultés techniques.

Se basant sur les exemples de pays voisins qui ont une vraie tradition d'apprentissage, tels que l'Allemagne, l'Autriche ou la Suisse, et pour lesquels peu de jeunes apprentis sont au chômage, il élabore un rapport avec seize propositions.

Il dénombre trois problèmes majeurs auxquels son rapport a prévu des solutions. Le premier obstacle est que, lorsque l'apprenti part à l'étranger, son maître d'apprentissage en est toujours responsable et doit le rémunérer, même s'il ne travaille plus dans l'entreprise. Il est alors suggéré de suspendre certaines clauses du contrat de travail pendant la durée de la mobilité. La seconde difficulté concerne l'indemnité financière du jeune. Le député propose alors que les organismes collecteurs prennent des dispositions pour assurer ce salaire. Le dernier problème est dû aux différences de régimes de sécurité sociale selon les Etats européens. Le gouvernement français se dit alors prêt à mettre à disposition des apprentis une couverture et une sécurité sociales, laissant aux organismes collecteurs la prise en charge des risques d'accidents du travail et maladies professionnelles. Il souhaite également augmenter le financement de l'Erasmus, afin d'ouvrir cette possibilité à davantage de jeunes, ainsi que sa durée, élargie à six mois, pour avoir une véritable immersion dans le pays d'accueil.

Le député a alors mis en place un projet pilote, élaboré avec les compagnons du devoir, de par leur expérience de la mobilité. Les CFA sont encouragés à se lancer dans l'aventure, en incitant les apprentis français à partir et en accueillant des jeunes d'autres pays au sein d'entreprises françaises. Des cours de langues devront être dispensés à chacun pour permettre une intégration facilitée, ainsi

que des moyens financiers et d'hébergement durant le séjour. Pour ce faire, un jumelage entre les CFA européens fondé sur une charte de qualité, qui définirait le contenu, les modalités et l'évaluation des enseignements, serait envisageable.

La possibilité d'un Erasmus serait ouverte aux apprentis en fin de cursus afin de remédier, en principe, à d'éventuelles difficultés lorsqu'il s'agit d'un mineur.

Le député invite également les entreprises à favoriser et à promouvoir la mobilité des apprentis. En effet, le constat fait par tous les intervenants était que l'apprentissage pâtit d'une mauvaise presse en France, comme le résultat d'une « ultime issue possible » ou d'une mauvaise orientation professionnelle. M. Arthuis espère alors améliorer l'image de l'apprentissage grâce à Erasmus, afin de la rendre plus attractive.

Une deuxième intervention fait suite à ces propos, celle de Peter Cleiss, qui dirige un établissement allemand comportant une cinquantaine d'apprentis français, mais ne relevant pas d'un programme Erasmus. Pour lui, la langue s'acquiert relativement vite par les apprentis français, qui ont dans l'ensemble de bons résultats. Il note cependant qu'une telle mobilité ne sera réellement enrichissante pour l'apprenti, que s'il reste sur une période de temps assez longue et s'il est suivi par une personne référente dans l'entreprise afin de ne pas être perdu et pour qu'il puisse s'intégrer au mieux. Si 48% des Allemands passent par un apprentissage, il déplore le développement de structures franco-allemandes uniquement réservé à l'enseignement général, cantonnant l'apprenti à son pays, voire à sa région.

Franck Holdry regrette également la connotation négative de l'apprentissage en France. Pour lui, cette image est d'autant plus fautive car l'apprentissage est possible du niveau CAP à celui du BTS voire du diplôme d'ingénieur. En outre, 85% des apprentis de son CFA trouvent un emploi stable dans les 6 mois suivant la fin de leurs études.

Deux apprentis français ont fait part de leurs expériences.

Le premier, Amaury, pourtant titulaire d'un master en art décoratif, ne réussissait pas à trouver un emploi. Après divers « petits boulots » et un crédit étudiant à rembourser, il eut l'idée de tenter sa chance en Allemagne. Aucune entreprise française ne souhaitait lui proposer d'apprentissage, car aucune subvention ne pouvait leur être octroyée pour un apprenti de 24 ans. C'est avec beaucoup de volonté et un peu d'audace qu'il réussit, avec l'aide d'un interprète, à obtenir un entretien d'embauche à l'aciérie de Kehl. Cette dernière possédait un centre de formation propre, dans lequel Amaury a pu suivre des cours théoriques, pratiques et linguistiques. Aujourd'hui il a obtenu un diplôme d'ingénieur en Allemagne et a été promu responsable d'une équipe de salariés réfugiés politiques. Grâce à son travail, l'entreprise a gagné le premier prix au niveau national pour l'intégration des réfugiés politiques en Allemagne.

Le second, Lukas, a suivi un cursus d'installateur sanitaire en France. Après bac professionnel spécialisé en installations sanitaires et un service civique en Allemagne, il se voit proposé, lors d'une visite à un forum de métiers à Offenbourg, un apprentissage au sein de l'entreprise Bosch en Allemagne. Cette expérience allemande lui a permis de se perfectionner à de nouvelles techniques, moins développées en France. Il a toutefois préféré revenir en Alsace, car les conventions collectives des métiers du BTP n'étant pas sur la même grille de rémunération que d'autres professions, les apprentis français disposent d'une rémunération d'environ 1400€ au lieu d'environ 600€ en Allemagne. Lukas a aujourd'hui pour projet de monter sa propre entreprise.